

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/12/19

Dossier complet le :

20/01/2020

N° d'enregistrement :

2019-009322

1. Intitulé du projet

1er Boisement : Plantation de Peupliers

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MANENTE

Prénom Claude Alain

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 C	1er boisement d'une superficie totale supérieure à 0,5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Plantation de peupliers sur une superficie total autour de 16 ha sur la commune de Meilhan sur Garonne, sur des terres agricoles. L'objectif est de développer sur l'exploitation la filière peuplier pour une production de bois de qualité, en plantant une essence déjà bien implantée sur le territoire.

Les travaux consistent à réaliser l'implantation des clones suivant les recommandations habituelles de boisement en popiculture:

- préparation localisée du sol avant plantation,
- plantation de peupliers à 204 tiges / ha avec des variétés adaptées au sol (suivant les conseils du technicien)
- entretien mécanique du sol annuel après plantation (disage au printemps) et étalage progressif.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Ces parcelles feront l'objet d'un document de gestion durable
(Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles)

4.2 Objectifs du projet

- Valoriser les parcelles par une plantation réversible, tout en conservant ces parcelles en bon état d'entretien;
 - Diversifier les revenus du propriétaire
 - Réaliser une production de bois d'œuvre de peuplier de qualité. Production très demandée par les industriels locaux;
 - Maintenir des parcelles accessibles, aérées avec un couvert limité
- Les parcelles seront gérées conformément au document de gestion forestière durable

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Plantation de n° 204 (150 à 200 peupliers/ha), (écartements 8x8 ou 7x7), après préparation du sol.

Plantation à distance de la ligne EDF, et en respectant les distances avec les fonds voisins et du cours d'eau

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la plantation:

- entretiens du sol par décaage des interlignes, diage amée au printemps (sol ressuyé pour éviter ornières et tassement)
- entre la 2ème et la 8ème année (selon croissance des arbres), tailles de formation et élagages progressifs jusqu'à une hauteur de +/- 7m;
- pas de coupe d'éclaircie;
- coupe des peupliers en visagé entre 15 et 20 ans, selon croissance

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie à boiser	16,0945 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Meillan sur Garonne 4180
Lieu dit: Rousseau L605
Parcelles cadastrales:
ZE G1
Lieu dit MARES
ZH 16,17
Lieu dit PRADIES
ZI 8
Lieu dit POYMARTIN
ZJ 46

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 01' 51" E Lat. 44° 31' 56" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	À 100 m d'une zone couverte par un arrêté de protection de biotope : Frayère à Esturgeons (Caronne)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Réseau hydrographique de Lises ; en bordure - Natura 2000 ZSC : la Garonne ; à 50 m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification de l'assolement (céréales par peupliers) va déboucher sur l'arrêt des intrants agricoles. On peut donc supposer un impact positif sur la faune et la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La encore, la modification de l'assolement (céréales par peupliers) va déboucher sur l'arrêt des intrants agricoles. On peut donc supposer un impact positif sur la faune et la flore.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conversion d'espaces agricoles en espace forestier
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- Les peupliers n'engendrent pas de risques sanitaires pour la faune, la flore et les populations alentours. - les peupliers eux-mêmes sont soumis à divers risques sanitaires (vent, animaux, insectes) que l'on prévient et on réduit l'impact autant que possible, par le choix et la diversification des variétés choisies.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic d'engins sur la parcelle (tracteurs), et fréquentation (travaux, surveillance) limités en phases de travaux et d'exploitation. Inférieur au trafic engendré par une exploitation agricole du terrain.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les matériels utilisés ponctuellement pour les travaux (phase travaux & exploitation) sont du même type que les matériels agricoles amenés à circuler vers et sur les parcelles concernées. Le projet n'entraîne pas de nuisances sonores particulières.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au contraire, le rôle des forêts, et du Peuplier en particulier (grâce à sa croissance rapide), dans le stockage du CO₂, est reconnu.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au contraire, le rôle filtrant épurateur des peupleraies, vis-à-vis du sol et des eaux, est reconnu.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La peupleraie est déjà présente sur la zone.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le changement d'usage est celui souhaité par le propriétaire. Il ne compromet pas les autres usages du terrain, sur ou alentour des parcelles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Plantation à distance recommandée du cours d'eau.
- Recommandation d'enlèvement des protections contre les aviveaux, après 3 ou 4 ans.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale, car :

- il serait réalisé selon les standards actuels de production de bois de qualité et de respect de l'environnement.
- il ne compromet pas le potentiel écologique et agrobiologique des terrains concernés.
- il n'est pas susceptible d'impact négatif sur le sol et le paysage des parcelles concernées et des alentours.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

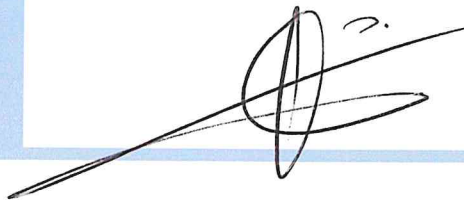
Marmaude

le.

12/12/2019

Signature

HANENTE Eleude

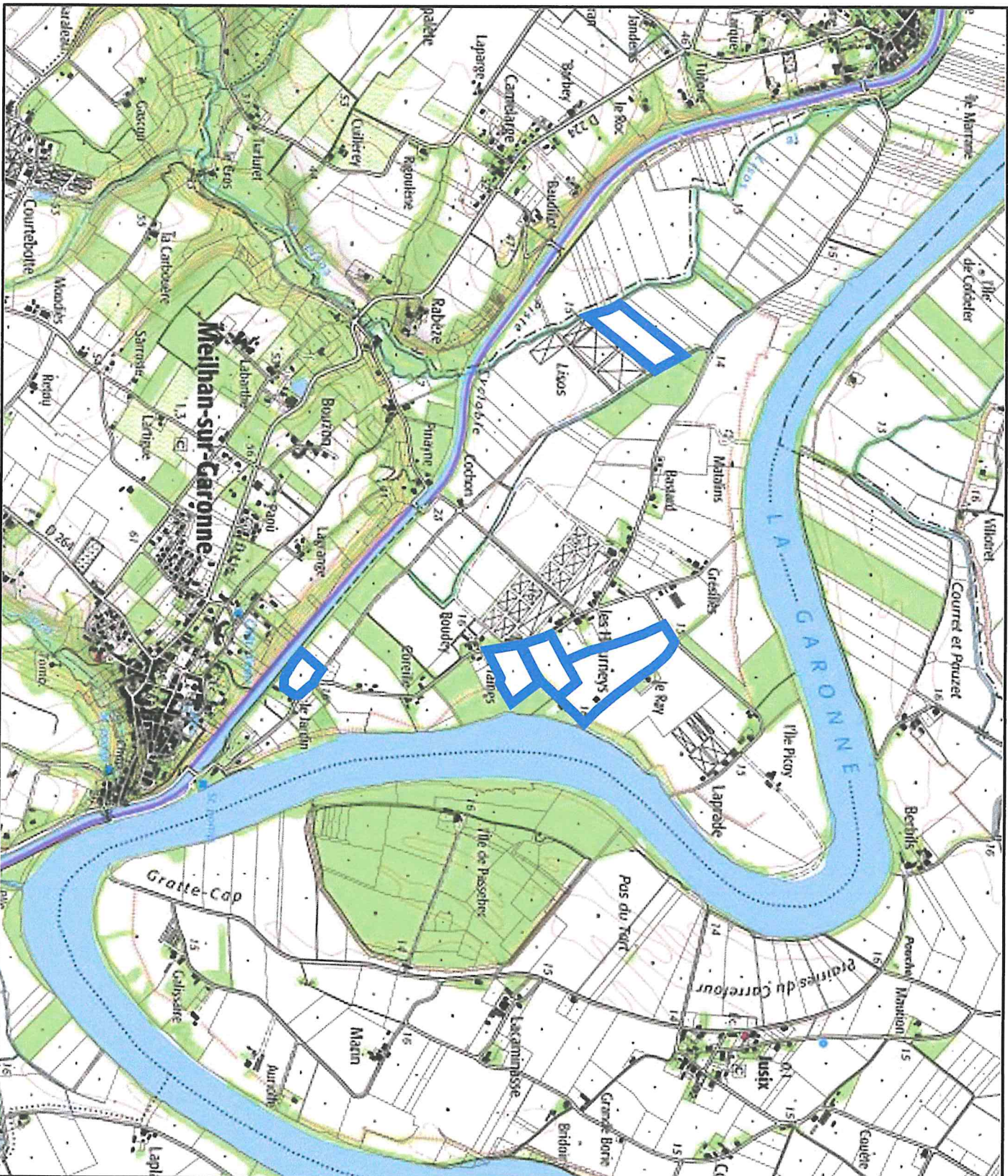




ANNEXE 2 : PLAN DE RIJOUET AVEC LOCALISATION DES POINTS DE VUE DES PHOTOS.

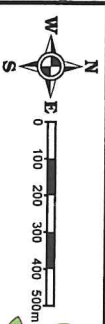


Annexe 2 : Plan de localisation



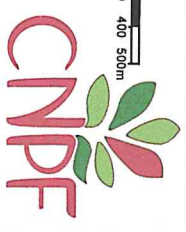
Commentaire : Projet de boisement
peuplier
M. Claude Manente

Département : Lot et Garonne
Commune : Meilhan sur Garonne 47180



x:463926 y:6385942
(RGF93)
12/12/2019

Sources : ©CNPF, ©IGN, ©INPN
Réalisation : ©CNPF, servcarto.fop v1.4





Commentaire : Projet de boisement en peuplier
M. Claude Manente

Département : Lot et Garonne
Commune : Melhan sur Garonne

Natura 2000 ZSC
 Natura2000 ZPS
 Sites inscrits
 Sites classés
 ZPPAUP
 Périmètre 500m Monument historique
 Périmètre modifié Monument historique
 AVAP
 Forêts de protection
 Réserves naturelles régionales
 Réserves naturelles nationales
 Parcs nationaux
 Arrêtés de protection de biotope

(RGRF93)
 X:464226 Y:6398256
 12/12/2019
 Sources : ©CNPF©IGN©INPN©
 Réalisation : ©CNPF, servcarto.fop v1.4



Commentaire : Projet de boisement en peuplier
M. Claude Manente

Département : Lot et Garonne
Commune : Meilhan sur Garonne

Natura 2000 ZSC

Natura2000 ZPS

Sites inscrits

Sites classés

ZPPAUP

Périphérie 500m Monument historique

Périphérie modifié Monument historique

AVAP

Forêts de protection

Réserves naturelles régionales

Réserves naturelles nationales

Parcs nationaux

Artéle s de protect ion de biotop e

x:464189 y:5386201 (RGF93)
 12/12/2019
 Sources : @CNPFF@ @IGN@ @INPN@
 Réalisation : @CNPFF, servcarto.fop v1.4



Commentaire : Projet de boisement en peuplier
M. Claude Manente

Département : Lot et Garonne
Commune : Meilhan sur Garonne

Natura 2000 ZSC
 Natura2000 ZPS
 Sites inscrits
 Sites classés
 ZPPAUP
 Périmètre 500m Monument historique
 Périmètre modifiés Monument historique
 AVAP
 Forêts de protection
 Réserves naturelles régionales
 Réserves naturelles nationales
 Parcs nationaux

Arrêtés de protection de biotope

x:462969 y:6386454
 12/12/2019
 Sources : @CNPF@IGN@INPN@
 Réalisation : @CNPF, servcarto.fop v1.4

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES



Photo 1



Photo 2

Compléments à la demande d'examen au cas par cas pour projet de 1^{er} boisement d'environ 16 ha pour plantation de peupliers à Meilhan sur Garonne (47)

(selon la trame fourni par vos soins)

Vos Réf. : 2019-9322 MHLH incomplet

5 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation.

La parcelle ZH 16 se trouve à environ 40 m du site Natura 2000 ZSC La Garonne ; entre la zone du projet et le site Natura 2000 se trouvent une digue et des peuplements de peuplier. La parcelle ZE 61 jouxte la Zone d'Intérêt Ecologique et Faunistique (ZNIEFF) de type II Réseau hydrographique du Lisos et le Site Natura 2000 ZSC Réseau hydrographique du Lisos. Les types d'habitats concernés par le projet sont indiqués comme terrains agricoles.

Une visite de terrain réalisée le 29/11/2019 permet de confirmer l'ensemble des indications ci-dessus ; cette visite avait aussi pour but de vérifier la faisabilité du projet et préciser sa mise en œuvre.

Or, suite à cette visite, il est possible de confirmer que le projet n'aura pas d'impact sur les habitats ou espèces représentant un enjeu pour ce site Natura 2000, sur la surface à boiser ou ses alentours : En effet, a) la plantation se fera à distance du cours d'eau, conservant ainsi un espace dégagé (= continuité écologique) ; b) la ripisylve associée sera conservée (= continuité écologique, protection des berges et du ruisseau) ; c) l'arrêt de la culture agricole implique la très forte diminution, et plus probablement l'arrêt complet des intrants (fertilisants, désherbants, etc.) (= absence de rejets, amélioration de la qualité du sol et de l'eau) ; d) la végétation présente en bordure du Lisos ne sont pas concernés par le projet et n'en subiront aucun impact.

Pour l'ensemble des enjeux identifiés, le projet n'aura donc pas d'impact négatif ; l'arrêt de la culture aura même un effet positif sur le milieu.

6 – Caractéristique de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/ réduction)

Au cas où les arbres plantés seraient protégés contre les dégâts d'animaux, par des filets individuels, il sera recommandé de retirer ceux-ci après 4 ou 5 ans (Cf. formulaire).

Il n'y a pas d'autre mesure d'évitement ou réduction à prendre : en effet, le projet n'implique pas des effets négatifs sur le milieu. Selon les aspects considérés, il serait soit neutre (respect de distance du ruisseau ; maintien de la ripisylve), soit bénéfique (diminution ou arrêt des intrants, moindre trafic d'engins sur les parcelles).

